

RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00658
Numéro SIREN : 508 513 785
Nom ou dénomination : SOCOPA VIANDES

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2019 sous le numéro de dépôt 11038

SOCOPA VIANDES
Société par Actions Simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 76 500 000 EUROS
Siège social : ZI de Kergostiou – 29300 QUIMPERLE
SIREN 508 513 785 RCS QUIMPER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars à 10 heures,

Les membres du Conseil de surveillance de la société SOCOPA VIANDES se sont réunis en Conseil, aux bureaux de la société INTERPRAL ULYSSE, 11 rue des Halles à PARIS 75001, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés :

- Mme Roselyne BIGARD,
- M. Philippe BIGARD,
- M. Patrick BIGARD,
- Mme Pascale CAUDAN,
- M. Jean-Marie MEULLE,
- M. Dominique CICCONE, représentant la société TRISKALIA,
- M. Arnaud DEGOULET, représentant la société AGRIAL,
- M. Michel MILLOT, représentant la société SOCAVIAC.

Plus de la moitié de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Ont été également convoqués les Censeurs : la société CAVAC et la société EMC2.

Les délégués du Comité d'entreprise ont été régulièrement convoqués.

Les sociétés CABINET PIERRE LE TINIER et OUEST CONSEILS AUDIT, Commissaires aux Comptes titulaires, ont été dûment convoqués.

Madame Roselyne BIGARD préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Les fonctions de secrétaire sont assumées par Monsieur Philippe BIGARD.

 53

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

DEMISSION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE

Le Conseil de surveillance a été informé par le Directoire que Monsieur Bernard TREGUER a démissionné de son mandat de membre du Directoire à la date d'effet du 31 décembre 2018. Il en prend acte et remercie Monsieur Bernard TREGUER pour sa collaboration. Le Conseil décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance au moins.

La Présidente
Roselyne BIGARD



Un membre du Conseil de surveillance
Philippe BIGARD

